

PROCES VERBAL SÉANCE 15 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, 15 février à 20 H 30, le Conseil municipal légalement convoqué, par convocation en date du 10/02/2023 de manière électronique, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Michel Chiquet, Maire.

PRESENTS	M. Jean-Michel CHIQUET	Mme Fabienne PINÇON	M. Arnaud PERROUX
	Mme Dominique RIBOUILLEAULT	M. Michel MINGOT	Mme Sylvie MANCEAU
	M. Bernard OLSZTYNSKI	Mme Sylvie PELTIER	M. Jean-Michel DARONDEAU
	Mme Adeline HUET		Mme Audrey MORASSI CASIN
	M Claude DAGUZAN	M. Daniel EVRARD	M. Pascal BRUNEAU
ABSENTS	Mme Alexa FISSEAU		
EXCUSES			
ABSENT (E)			

Mme Alexa FISSEAU donne procuration à Mme Fabienne PINÇON.

Ouverture de séance à 20h32

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire interroge l'assemblée pour qu'un volontaire se propose.

Monsieur Perroux Arnaud se propose.

Monsieur le maire prend acte. Mr Perroux Arnaud est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour point par point.

Rappel de l'ordre du jour :

- Secrétaire de séance
- Approbation du PV du conseil municipal du 18 Janvier 2023
- Droit de préemption urbain (*Délibération n° 20231502-001*)
- Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé : délibération OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) (*Délibération n° 20231502-002*)
- Conseil municipal :
 - o Indemnités des adjoints (*Délibération n° 20231502-003*)
 - o Modification des commissions
- Voirie (CCLLB) :
 - o Aménagement zone école (*Délibération n° 20231502-004 et n° 20231502-005 amende police*)
 - o Présentation des projets 2023 (travaux CCLLB)
- Devis vidéo protection (*Délibération n° 20231502-006*)
- Projet hall commerciale
- Bilan énergétique : rapport pour les bâtiments communaux
- Salle des fêtes : demande de location petite salle pour association hors commune (*Délibération n° 20231502-007*)
- Demande de subventions (*Délibération n° 20231502-008*)
- Logements communaux : logement 1 Allée de la Mairie (*Délibération n° 20231502-009*)
- Indemnités élections 2022 (présidentielles et législatives) : reversement (*Délibération n° 20231502-0010*)
- Personnel
 - o Démission d'un agent
 - o Réorganisation du service suite à la démission
- Questions diverses et Informations

Approbation du PV du conseil municipal du 15 février 2022

Le maire demande aux élus s'ils approuvent le procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Arrivée Mme Audrey MORASSI CASIN à 20h34

Droit de préemption urbain

Monsieur présente au conseil municipal 2 dossiers de droit de préemption urbain :

- 5 chemin du Couvent (terrain)
- la Maladrie (maison)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décidé à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain ;

Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé : délibération OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Monsieur le Maire explique que le bureau communautaire du 26 janvier 2022 a validé les orientations de principe de la future Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'échelle de la Communauté de Communes et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat volet renouvellement urbain sur la commune de Montval-sur-Loir.

La communauté de commune Loir Lucé Bercé a également proposé aux communes qui le souhaitent de mettre en place des aides communales sur la sortie de vacance, le surcoût engendré par les prescriptions de l'ABF et le ravalement de façades.

La prochaine étape pour la mise en place de l'OPAH intercommunale est de rédiger les conventions qui doivent être validées par l'ANAH et le Département avant d'être approuvées en conseil communautaire le 23 mars.

C'est pourquoi la CCLLB (communauté de communes Loir Lucé Bercé) interrogent les communes pour savoir si elles souhaitent mettre en place les aides communales, sur quelles thématiques et quels objectifs sur 5 ans.

Le cahier des charges pour le marché de suivi-animation de l'OPAH intercommunale doit mentionner l'objectif de réalisation des aides locales puisque cela représente un coût en ingénierie (500€ par dossier) pour la CCLLB puisque le prestataire devra accompagner les propriétaires dans leur demande d'aide.

Monsieur Chiquet ajoute que la majorité des autres communes CCLLB ont émis un avis négatif.

Madame Pinçon intervient en expliquant que ces aides ont pour but d'éviter les dents creuses dans les bourgs, et qu'ils existent déjà des aides telles que l'ANAH.

Madame Huet demande pourquoi les communes sont-elles réticentes ?

Monsieur Daguzan demande quel serait l'engagement de la commune dans un 1^{er} temps ?

Monsieur Evard répond que la commune serait obligée de participer financièrement.

Monsieur Chiquet termine en disant que cela reste seulement une décision d'orientation.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal décide de ne pas s'engager dans le programme amélioration de l'habitat comme décrit ci-dessus.

Conseil municipal :

○ Indemnités des adjoints

Monsieur Chiquet explique le mois dernier il a été voté une indemnité pour les adjoints à hauteur de 67 % du taux maximal. Aujourd'hui il est proposé de passer cette indemnité à 100 % du taux maximal soit 797.05 € brut mensuel.

Monsieur Evard demande pourquoi une telle modification du taux ? et précise qu'on passe de 50% à 67% à 100% en à peine 2 mois.

Monsieur Daguzan se pose la question de la réaction des administrés.

Monsieur Chiquet précise que cette proposition fait suite au constat de la quantité de dossiers gérés par les adjoints (évoqué lors de la dernière réunion, le 18 janvier 2023).

Madame Manceau précise que le problème n'était pas le montant de l'indemnité mais le nombre d'adjoints.

Monsieur Evard ajoute que comme évoqué lors de la précédente réunion de conseil, le 4^{ème} adjoint aurait pu être conservé, et qu'ils attendaient (les élus) une proposition.

Madame Ribouilleault (adjointe) émet le souhait de rester à 67 %.

Monsieur Daguzan explique qu'un tel changement de taux aurait été tolérable en début de mandature, mais pas en cours de mandat, et ajoute que peu de communes adoptent le 100%.

Monsieur Chiquet propose de passer au vote : qui s'abstient ? (8 abstentions) qui vote contre ? (1 vote) qui vote pour ? (6 votes).

Monsieur Daguzan intervient en disant que commencer par « qui s'abstient » n'est pas logique dans la démarche de vote.

Il est proposé de recommencer le vote.

Monsieur Chiquet repose alors les questions, dans un autre ordre :

Qui vote pour ? puis qui vote contre ? et enfin qui s'abstient ?

Après en avoir délibéré, par :

- 6 votes pour (Mme Pinçon + procuration Mme Fisseau, Mrs Chiquet, Perroux, Mingot, Olsztynski)
- 3 votes contre (Mrs Daguzan, Evrard et Bruneau)
- 6 abstentions (Mmes Manceau, Ribouilleault, Peltier, Huet, Casin et Mr Darondeau)

le conseil accepte de passer l'indemnité des adjoints à 100 % du taux maximal , soit 797.50 €but mensuel.

○ **Modification des commissions**

Monsieur Chiquet explique que Mr Olsztynski a émis le souhait de rejoindre la commission bâtiment.

D'autres élus demandent des changements :

- Mr Olsztynski intègre la commission bâtiment
- Mr Olsztynski quitte la commission fleurissement
- Mmes Ribouilleault et Morassi Casin, Mr Daguzan quittent la commission communication
- Mme Morassi Casin rejoint la commission associations
- Mme Ribouilleault rejoint la commission assainissement épandage.

Le tableau des commissions sera remis à jour en fonction de ces modifications.

Voirie (CCLLB) :

○ **Aménagement zone école**

Monsieur Chiquet donne la parole à Mr Perroux, adjoint en charge de la voirie.

Monsieur Perroux informe l'assemblée que la commission voirie s'est réunie le 11 février : plusieurs sujets ont été abordés dont les projets voirie 2023 et l'aménagement de la zone école.

Concernant l'aménagement de la zone école, Mr Perroux apporte plusieurs précisions :

- Un mail a été transmis aux élus concernant l'impossibilité de mettre des feux tricolores (proposition faite lors d'un précédent conseil)
- Un administré se plaint des répercussions du dos d'âne face à l'école
- Ce projet doit être validé rapidement (projet en suspens depuis longtemps)

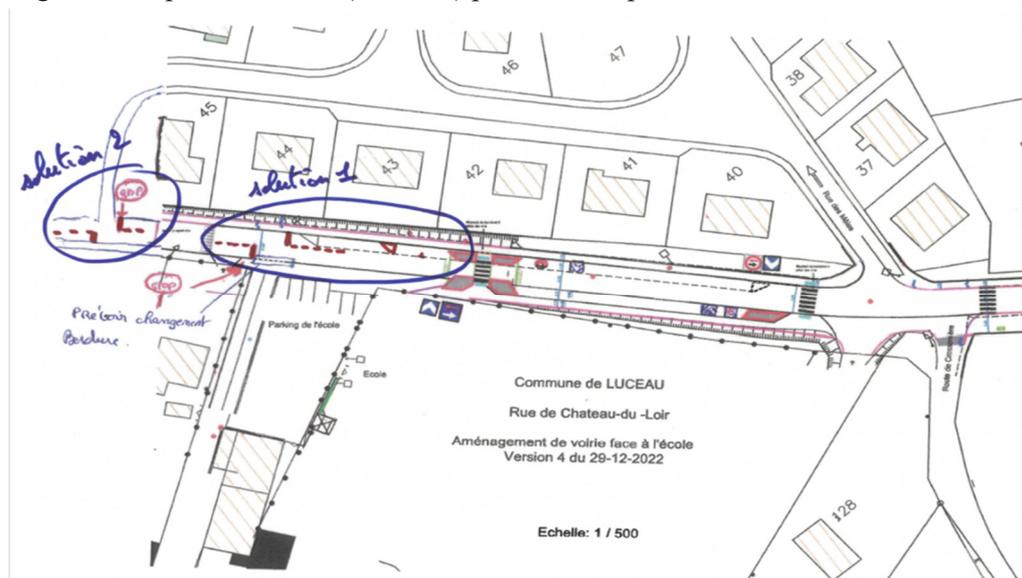
La communauté de commune propose 2 solutions : (voir plan ci-dessous)

- Solution 1 : stop à la sortie de l'école (suppression d'environ 3 à 4 places de stationnement)
- Solution 2 : stop rue des Mêles

La CCLLB propose 2 devis :

- Devis 1 : aménagement avec des balises pour 4171.29 € HT
- Devis 2 : aménagement avec des plots bétons pour 7528.13 € HT
- Il faudra également compter environ 3000 € pour la reprise du dos d'âne.

Un aménagement de plots définitifs (en béton) permettra de placer Arthur et Zoé.



Monsieur Chiquet pose 2 questions à l'assemblée : Pour quelle solution êtes-vous favorable ? 1 ou 2 ; et pour quel devis êtes-vous favorables ? Devis 1 ou devis 2.

Certains élus interviennent en précisant que l'aménagement pourrait être fait sans le traçage des stops.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 14 voix pour et 1 voix contre (Mme Huet), de valider l'aménagement ci-dessus (pose de plots) sans les stops.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis avec les plots en bétons pour un montant HT de 7528.13 €.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme PINÇON, adjointe en charge des finances.

Mme PINÇON explique à l'assemblée que ce projet d'aménagement peut être éligible à la subvention « amende de police pour l'année 2023 ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager l'opération ci-dessus désignée au plus tard dans l'année qui suit l'attribution de la dotation correspondante
- Autorise M. le Maire à déposer une demande au titre des amendes de police pour 2023
- Autorise M. le Maire à signer les devis des entreprises ci-dessus citées

○ **Présentation des projets 2023 (travaux CCLLB)**

Monsieur Perroux présente les grands axes des travaux 2023 :

- Reprofilage et purge sur la Route de Lisambardières
- Reprofilage et purge sur la Route de la Chauvelière
- Aménagement Route des Breuilles

Monsieur Perroux apporte des précisions concernant l'aménagement de la route des Breuilles : un passage de caméra est prévu courant février afin de vérifier le réseau pluvial et le réseau assainissement (affaissement des buses, buses fissurées...). Si le trottoir de droite (projet) est aménagé, il faudra surement refaire tout le busage du réseau pluvial.

Monsieur le maire donne la parole à un habitant de la commune, présent dans la salle : Mr Fouchet, domicilié dans le nouveau lotissement de l'Entre deux Chemins.

Monsieur Fouchet explique qu'il parle au nom de certains habitants du lotissement. Son intervention est liée à l'installation récente d'un sens interdit au niveau du lotissement l'Entre deux Chemins. Monsieur Fouchet demande pourquoi les habitants du béguinage doivent faire le tour pour accéder à leur logement. Ce sens interdit engendre beaucoup de passage dans le lotissement.

Mesdames Manceau et Huet ajoutent qu'il est bien d'avoir les explications des personnes qui utilisent au quotidien la voirie.

Monsieur Fouchet ajoute qu'il y aussi une doléance de la part des personnes du béguinage : au niveau du stop avec la route de château du Loir, sur la droite, il manque du goudron.

Ce problème sera vu en commission voirie prochainement.

Devis vidéo protection

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Pinçon.

Mme Pinçon explique que la commune a pour projet la mise en place de caméra dans un but de vidéoprotection. (Afin de sécuriser les habitants et les lieux publics).

Les caméras sont prévues pour les sites suivants : city stade, hangar municipal, salle des fêtes, école, mairie...

Mme Pinçon présente les devis de 2 sociétés différents :

- Société AG technology : montant global du devis 22 939.90 € HT
- Société ADE Sablé sur Sarthe : 5 357.50 € HT et 2 572.00 € HT soit un total de 7 929.50 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de choisir les 2 devis de l'entreprise ADE de Sablé sur Sarthe, pour un montant de 5 357.50 € HT et 2 572.00 € HT.

Mme PINÇON ajoute que ce projet peut être éligible à une subvention FIPD : le fond interministériel de prévention de

la délinquance (FIPD) s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager l'opération ci-dessus désignée au plus tard dans l'année qui suit l'attribution de la dotation correspondante
- Autorise M. le Maire à déposer une demande au titre du FIPD pour 2023
- Autorise M. le Maire à signer les devis des entreprises ci-dessus citées

Projet hall commerciale

Monsieur Chiquet explique que, pour ce projet de hall commerciale, situé à côté de la salle de sport, le permis de construire est en cours d'instruction.

Mme Pinçon ajoute que des demandes de subventions ont été faites, et qu'il reste à voir la finalité du projet.

Mr Perroux précise qu'un artisan doit venir vérifier la possibilité d'enlever le mur central du bâtiment, ce qui faciliterait l'aménagement intérieur. Mais si le mur est supprimé, l'architecte se désolidarise du dossier.

Mr Evrard demande pourquoi un architecte a été engagé pour un local aussi petit ? Que faire dans ce local ? Et quel est le cout global de ce projet ?

Mr Bruneau interroge concernant l'aménagement intérieur ?

Des éléments complémentaires seront apportés ultérieurement.

Bilan énergétique : rapport pour les bâtiments communaux

Monsieur Chiquet rappelle aux élus qu'ils ont été destinataires des audits énergétiques des bâtiments : école, cantine, maison des associations, salle des fêtes

La société Ternéo présentera le vendredi 17 (en Visio) les audits énergétiques.

Salle des fêtes : demande de location petite salle pour association hors commune

Monsieur Chiquet fait part à l'assemblée d'une demande de l'association génération mouvement cantonales : ils souhaitent bénéficier de la petite salle des fêtes (la bénévoles) à raison d'un vendredi par mois.

Monsieur le maire propose le tarif de 30 € par mois.

Mme Ribouilleault précise que la réservation serait pour le 1^{er} vendredi de chaque mois, tout en gardant la priorité aux locations communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de valider le tarif de 30 € par mois pour la location de la petite salle des fêtes pour l'association génération Mouvement Cantonal.

Demande de subventions

Monsieur Chiquet informe les élus que plusieurs demandes de subventions ont été demandés par diverses associations.

- Association sportive du lycée Jean Rondeau Saint Calais : demande de financement pour des projets 2023, à savoir, un séjour d'activités de pleine nature en haute Savoie (1 enfant de la commune concerné).
- Lycée Racan Montval sur Loir : demande de financement pour des voyages culturels (18 enfants sont concernés)
- Association modern jazz nogentais : demande de financement pur une aide au fonctionnement de l'association (7 enfants sont concernés)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet à l'unanimité un avis défavorable pour ces 3 demandes de subvention.

Logements communaux : logement 1 Allée de la Mairie

Monsieur Chiquet donne la parole à Mme Pinçon.

Mme Pinçon rappelle que le logement situé 1 allée de la Mairie est occupé gracieusement par une famille ukrainienne. Etant donné que la situation de Mme BILOKUR Zvitlana a évolué (CDD à Técalemit), il est proposé de lui faire payer un loyer avec charges incluses.

Les caractéristiques du logement sont les suivantes :

- Surface habitable 55 m²,
- T2 (salle à manger, cuisine, 1 chambre, salle de douche) un cellier
- Chauffage : individuel gaz ;

- Production d'eau chaude sanitaire : individuelle gaz.

Le bail proposé aurait les caractéristiques suivantes :

- Date de prise d'effet du contrat : 24/02/2023
- Montant du loyer mensuel : 390.50 €
- Montant du loyer de référence : 7.10 €/m²
- Montant des provisions sur charges ou du forfait de charges : 224 € (électricité, gaz, eau, entretien chaudière, entretien VMC, taxes ordures ménagères).

Mme Pinçon explique que Mme Bilokur aurait le droit à 329 € d'APL.

Le fait d'inclure les charges permet de passer en redevance et non plus en loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis favorable à l'unanimité pour une redevance d'un montant de 614.50 €

Personnel

- **Démission d'un agent**
- **Réorganisation du service suite à la démission**

Monsieur Chiquet donne la lecture du courrier de Mme Jacques Nathalie, agent technique, informant de sa volonté de démissionner. Un avis favorable lui a été donné.

Après avoir solder les jours de congés, les jours de CET (compte épargne temps), la date de démission est fixée au 17 mars 2023 (dernier du dernier jour du contrat).

Mr Evrard pose la question suivante : que faisait-elle, quelles missions exerçait-elle ?

Mme Pinçon répond qu'elle intervenait le midi 2h pour la surveillance cour et réfectoire et 3h30 à 4h le soir (lundi, mardi , jeudi, vendredi) pour l'entretien des bâtiments scolaires.

Mr Chiquet explique que l'entretien des bâtiments sera désormais effectué par une entreprise de nettoyage (impec service) le lundi mardi jeudi vendredi en période scolaire (sauf le vendredi veille de vacances).

Pour la période du midi (temps cantine), Mme Moreau Amélie assurera la partie surveillance cour de 11h30 à 12h30, son contrat passera donc à 31h hebdomadaire (au lieu de 28h).

Questions diverses et Informations

- Date à retenir : 25 mars : Théâtre GVL
- Date à retenir : 4 mars : carnaval APE
- Prochaines dates conseil municipal : 15 mars, 5 avril (budget), 19 avril, 17 mai, 21 juin, 19 juillet.
- Mr Evrard : demande si le changement du portail bois, en haut du cimetière est prévu.
- Route des Breuilles, les travaux sont stoppés pendant environ 3 mois
- Intervention de Mr Fouchet (administré) : problème récurrent de chien en divagation dans le lotissement. Il est répondu que la solution est de porter plainte.
- Mr Bruneau : il serait bien de prévoir la remise en état des rambardes autour des fenêtres de la mairie, mauvais état de la peinture.

Monsieur le Maire prononce la fin de séance à 22h29.

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 15 FEVRIER 2023			
Mr CHIQUET Jean-Michel		Mr DARONDEAU Jean Michel	
Mme PINÇON Fabienne		Mme HUET Adeline	

Mr PERROUX Arnaud		Mme FISSEAU Alexa	
Mme RIBOUILLEAULT Dominique		Mme MORASSI CASIN Audrey	
Mr MINGOT Michel		Mr DAGUZAN Claude	
Mme MANCEAU Sylvie		Mr EVRARD Daniel	
Mr OLSZTYNSKI Bernard		Mr BRUNEAU Pascal	
Mme PELTIER Sylvie			